

ontdonné, au xn^e siècle, les formes françaises Bresse et Dombes.

C'est dans la partie méridionale, dans la marche des Dombes que les fief, château, ville et mandement de Trévoux, se trouvaient situés (1).

La marche des Dombes ne formait pas, elle-même, une seigneurie, une baronnie homogène, c'était au contraire un territoire divisé en plusieurs seigneuries, domaines, fiefs ou arrière-fiefs appartenant à trois maîtres principaux, le sire de Thoire et Villars, le sire de Beaujeu et le comte de Savoie, ou relevant de ces princes qui, sans méconnaître absolument la suzeraineté de l'empereur d'Allemagne, étaient indépendants en fait et gouvernaient sans contrôle leurs terres et seigneuries, véritables états souverains.

Les Beaujeu et les comtes de Savoie étaient ici les successeurs des Baugé. Les sires de Beaujeu, princes français, convoitant, du haut de leurs coteaux du Beaujolais, les biens des sires de Baugé dont la Saône les séparait, avaient eu avec eux de longs démêlés à la suite desquels ces derniers leur avaient fait abandon d'un grand nombre de châteaux qu'ils possédaient dans les Dombes. Du surplus, la maison de Savoie était devenue maîtresse en 1272, par le mariage d'Amédée IV et de Sibylle de Baugé, fille unique du dernier sire de ce nom.

Ces trois maisons étaient appelées à des destinées bien différentes. Tandis que déjà les comtes *ie* Savoie jetaient les fondements d'une grandeur qui de nos jours tend à s'accroître encore, les maisons de Beaujeu et de Villars étaient à leur déclin ; un siècle à peine leur restait à vivre. En 1400, Edouard, dernier sire de Beaujeu, poursuivi pour meurtre et rapt, sauva sa tête en cédant sa baronnie de Beaujolais et ses terres d'outre-Saône à l'un des seigneurs les plus puissants du royaume de France, le duc de Bourbon Jean I^{er}. Deux ans plus tard, en 1402, Humbert VII, sire de Thoire et Villars, se voyant mourir sans enfants, résolut de se dessaisir de tous ses biens, il

(1) « Occasion feudi, castri, ville et mandamenti de Trêves. «Charte de l'année 1304, même recueil, p. 265.